

Compte-Rendu Sommaire

Conseil Municipal du mercredi 6 septembre 2017

Etaient présents : TRÉGUER Jean-François, CORRE Laurence, QUÉNÉHERVÉ Fabrice, LE ROUX Cécile, DARÉ Claude, HÉLIÈS Christelle, LÉLIAS Henri, LAOT Jean-Yves, CORNEC Adeline, MERCELLE Denis, LANNUZEL Jean-Michel, TALEC Hélène, GOURIOU Jean-Yves, PREMEL Martine, GALLIOU Nadine, GAC Sandrine, HALLEGOUET Grégory, GUIAVARC'H Claude, KERLAN Christian, SICHE Brigitte, MANAC'H Philippe, MINGANT Nolwenn, DREZEN Marie-Thérèse, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : MONOT Philippe (procuration à LANNUZEL Jean-Michel), LAVIGNE Sandrine (procuration à HALLEGOUET Grégory), LE COQ Gwendal (procuration à GOURIOU Jean-Yves).

Absents : BRUNET Pascale, STÉPIEN Xavier, LAOT Marie-Hélène,

Secrétaire de séance : GAC Sandrine

Début de séance : 20h30.

Monsieur Christian CALVEZ, président de la CCPA, est présent à cette réunion du conseil pour évoquer :

- Le rapport d'activité de la CCPA 2016
- Le transfert de la compétence Eau & Assainissement à la CCPA

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS DU MAIRE

Présentation du projet de transfert de la compétence Eau & Assainissement par le président de la CCPA (information)
Présentation du rapport d'activité CCPA par le président de la CCPA (information)
Agenda municipal
Informations CCPA
Informations règlementaires
Informations diverses : recensement 2018

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du compte rendu du conseil du 29/06/2017
Convention de mise à disposition de personnel communal à une association
Modification du tableau des emplois

FINANCES

Redevances d'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) et d'occupation du domaine public (RODP)
2017 - gaz

URBANISME

Cession foncière

QUESTIONS DIVERSES

Motion du conseil pour le maintien de la trésorerie de Lannilis sur la commune

INFORMATIONS DU MAIRE

Point n°01 : Agenda municipal

27/06 : les 23 bénévoles qui interviennent auprès des élèves de Kergroas et du Sacré Cœur ont été reçus à la Maison de l'Enfance. Ils sont investis dans l'accompagnement aux leçons et dans le dispositif Lire et faire lire.

01/07 : Fête de la musique, organisée par le club guitare, le comité d'animation et la commune.

02/07 : La véloroute du littoral a été inaugurée par le rallye vélo des abers, organisé par l'office de tourisme et les communes de Landéda, Lannilis, Plouguerneau, Plouguin, Saint-Pabu et Tréglonou. Les cyclistes ont convergé vers la Vallée Verte pour un pique-nique en musique.

02/07 : la régata d'Ofni a vu s'affronter les membres des CMJ de Plouguin, Lannilis et Coat-Méal. Plouguin a remporté la régata.

Tous les mercredis de l'été, pour la dixième saison, l'association Sauvegarde du Patrimoine a invité le public à vibrer au son des orgues de l'église.

07/07 : barbecue du CCAS. Les 32 bénévoles qui s'investissent dans la conduite du minibus, la banque alimentaire, les sorties du patrimoine se sont retrouvés au Mille Club pour un moment convivial.

13/07 : traditionnel feu d'artifice, précédé de danses bretonnes et de jeux traditionnels.

17/07 : quelques 180 caravanes se sont installées à Cosquer Coum, en accord avec la CCPA et les communes de Landéda, Plouguerneau et Lannilis. Ces membres de la mission évangélique brestoïse ont séjourné pendant 2 semaines. Un autre groupe a séjourné 3 semaines sur un terrain communal à Kerveur.

25/07 : prestation de l'ensemble Jean-Paul Poletti et le Chœur de Sartène à l'église.

05/08 : traditionnel moules-frites, organisé par le comité d'animation avec l'aide des services communaux. 2,7 tonnes de moules et 1,8 tonnes de frites ont été dégustées par 7000 convives.

01/09 : l'équipe d'animation de l'espace jeunes a proposé un barbecue pour clore la saison estivale. Les 3 mini-camps ont affiché complet avec 48 participants. Avec une fréquentation dépassant une moyenne de 20 jeunes par jour, ils ont été 110 à fréquenter la structure cet été, encadrés par 8 animateurs.

02 et 03/09 : fête foraine dans le bourg.

04/09 : rentrée scolaire, sans changement de rythmes scolaires.

À venir : 09/09 : Forum des associations de 9h à 13h à la salle de Gorrekear

Point n°02 : Informations CCPA

Point sur le Bureau communautaire du 06/07/2017 :

- 1- Approbation du PLU de Saint Pabu
- 2- Modification du tableau des effectifs
- 3- Organigramme des carrières
- 4- Projet de convention de partenariat pour le développement économique entre la CCPA et la Région Bretagne
- 5- Modification du dispositif d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs
- 6- Coordination enfance jeunesse
- 7- Phase 2 du Projet Bretagne Très Haut Débit – Proposition de territorialisation
- 8- Participation financière éventuelle à un projet de complexe sportif à Lannilis
- 9- Questions diverses

Point n°03 : Présentation du rapport d'activité CCPA - information

Monsieur Christian CALVEZ, président de la CCPA, présente et commente ledit rapport. A l'issue de cette présentation, un échange s'installe.

Point n°04 : Présentation du projet de transfert de la compétence Eau & Assainissement - information

Monsieur le Maire présente le projet dans sa globalité. Son propos est complété par Monsieur Christian CALVEZ, président de la CCPA. A l'issue de cette présentation, un échange s'installe.

Point n°05 : Informations réglementaires

Conformément aux articles L. 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales lui accordant délégation, Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il a pris les décisions suivantes : Néant.

Point n°06 : Informations diverses

Recensement 2018 : l'INSEE a programmé un recensement de la commune de Lannilis en début d'année 2018.

Les dates de la collecte ont été définies par arrêté : du 18 janvier au 17 février 2018 :

- début de la collecte : 3^{ème} jeudi du mois de janvier
- fin de la collecte : 5^{ème} samedi qui suit le début de la collecte
- retour des documents à l'Insee : 10 jours ouvrables après la fin de la collecte

Ce recensement nécessitera l'embauche en CDD :

- d'un coordonnateur communal : il préparera et encadrera la collecte ; il encadrera les agents recenseurs et contribuera à leur formation ;
- une dizaine d'agents recenseurs : ils réalisent la collecte et rendent compte de son avancement ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point n°07 : Approbation du compte rendu du conseil du 29/06/2017

Vu le compte-rendu présenté en Bureau Municipal,
Vu le compte-rendu transmis aux conseillers municipaux le 11/08/2017,
Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu détaillé du Conseil Municipal du 29/06/2017.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Point n°08 : Convention de mise à disposition de personnel communal à une association

L'agent en charge des BCD à l'école publique de Kergroas a rencontré de grandes difficultés avec certains membres de l'équipe enseignante de l'école maternelle, ce qui a généré une souffrance au travail.

Malgré une intervention extérieure pour essayer de régler ce problème, aucune solution n'a pu être trouvée.

L'agent a accepté une mise à disposition partielle temporaire, pour l'année scolaire 2017/2018, auprès de l'école privée su Sacré-Cœur, pour des missions analogues.

La BCD maternelle de l'école Kergroas sera assurée par un agent contractuel durant cette année scolaire 2017/2018.

Avis favorable du Comité Technique du 29 août dernier.

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de personnel communal à une association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité moins six abstentions (GUIAVARC'H Claude, KERLAN Christian, SICHE Brigitte, MANAC'H Philippe, MINGANT Nolwenn et DREZEN Marie-Thérèse), autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Point n°09 : Modification du tableau des emplois

Plusieurs changements nécessitent une modification du tableau des emplois :

Service	Fonction ou poste ou emploi occupé	Quotité de temps de travail hebdomadaire	Catégorie	Libellé du ou des grades correspondant au poste occupé	Possibilité de pourvoir par un emploi contractuel art 3-3 *	Poste pourvu O /N	Temps de Travail	Type de changement
Multi Accueil	Responsable de service	35 h	A ou B	Puéricultrice - Cadre de santé de 2ème classe, Educateur de jeunes enfants, éducateur principal de jeunes enfants	non	O	Temps partiel 90%	Modification
Eau & Assainissement	Agent polyvalent	35 h	C	Adjoint technique, Adjoint technique principal 1ère et 2ème classe,	non	O	100%	Transformation
Espaces Extérieurs	Agent polyvalent de voirie	35 h	C	Adjoint technique, Adjoint technique principal 1ère et 2ème classe, Agent de Maitrise, Agent de maitrise principal	non	O	100%	Modification
Espaces Extérieurs	Agent polyvalent de voirie	35 h	C	Adjoint technique, Adjoint technique principal 1ère et 2ème classe,	non	O	100%	Transformation

Commentaires :

- Modification des libellés des grades pour le responsable du Multi-accueil suite à la réforme PPCR
- Transformation d'un poste contractuel au service Eau & Assainissement en poste permanent suite à la stagiérisation de l'agent en CDD sur ce poste
- Suite à la modification de l'organigramme des ST : Extension des grades des postes de Chef d'équipe : un poste existait déjà avec une fourchette de grades allant jusqu'à agent de maîtrise (second du service Espaces Verts). Il faut créer un 2^{ème} poste de chef d'équipe en étendant les grades jusqu'à agent de maîtrise.
- Transformation, suite à la réorganisation des Services Techniques pour compenser le passage à 100% de l'ensemble des agents des services Eau & Assainissement pour l'entente avec Landéda, d'un poste contractuel au service Espaces Extérieurs en poste permanent

Avis favorable du Comité Technique du 29 août dernier.

Monsieur le Maire propose au conseil de valider cette modification du tableau des emplois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité moins une abstention (QUÉNÉHERVÉ Fabrice), valide cette modification du tableau des emplois.

FINANCES - ECONOMIE

Point n°10 : Redevances d'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) et d'occupation du domaine public (RODP) 2017 - gaz

Les gestionnaires des réseaux publics de distribution de gaz sont tenus de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 a actualisé le calcul de la RODP basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal avec la formule de calcul : $(0,035 \times L + 100) \times TR$.

L = longueur exprimée en mètre des canalisations de distribution de gaz naturel sous domaine public communal au 31 décembre de l'année précédente,

TR = taux de revalorisation de la RODP tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie depuis la parution du décret du 25 avril 2007.

Soit, au titre de 2017, une RODP égale à $(0.035 \times 15\,672\text{m} (L)) + 100 \times 1.18 (TR) = 765.25 \text{ €}$ arrondi à 765 €.

Par ailleurs, le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz. Le calcul de la ROPDP est effectué sur la base des longueurs de canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année 2016, soit $0,35 \times L$. Avec L = longueur exprimée en mètre des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Soit, au titre de 2017, une ROPDP égale à $0,35 \times 0 \text{ m} = 0 \text{ €}$.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver le calcul de ces redevances et d'en autoriser le recouvrement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ledit calcul et en autorise le recouvrement.

URBANISME

Point n°11 : Cession foncière

Le groupe de promotion immobilière Lamotte est en cours d'acquisition d'un terrain classé 1 AUh3 situé à Kerlouis afin de le lotir.

Dans ce projet, le groupe Lamotte a sollicité la commune afin d'acquérir des terrains communaux pour lui permettre notamment un accès rue de la libération.

Il s'agit des terrains situés en zone 1AUh3 cadastrés AL 74 pour 1 284 m², AL 153 pour 74 m², AL 155 pour 60 m² ainsi que le terrain situé en zone UHb cadastré AL 157 pour 364 m² ; soit un total de 1 782 m².

Le prix estimé par France Domaine est de 17 € le m².

Monsieur le Maire propose au conseil d'autoriser la vente de ces terrains au prix indiqué de 17 € / m², soit environ 30 294 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la vente au prix sus-indiqué.

QUESTIONS DIVERSES

Point n°12 : Motion du conseil pour le maintien de la trésorerie de Lannilis sur la commune

Le 11 juillet dernier, la commune de Lannilis a reçu un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques de Quimper l'informant du transfert de l'activité « recouvrement fiscal » au service des impôts des particuliers (SIP) de Brest Iroise, qui deviendra l'interlocuteur unique des usagers pour toutes les questions relatives au calcul de l'impôt ou son recouvrement.

La tenue des comptes de l'EHPAD de Lannilis basculera également à Brest.

Si les raisons de ce transfert peuvent se comprendre (spécialisation, sécurisation...), le conseil municipal de Lannilis souhaite exprimer son inquiétude quant au maintien à terme de la trésorerie sur notre commune.

Monsieur le Maire propose au conseil de voter une motion exprimant cette inquiétude

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et amendé le projet initial, vote à l'unanimité la motion exprimant son inquiétude quant à la fermeture possible de la Trésorerie Principale de Lannilis..

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h45.
